

Info travaux

Août 2025

Forêt domaniale de Meudon

La forêt domaniale de Meudon est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt.

Aujourd'hui l'ONF prévoit une coupe d'ouverture de chemins d'exploitation sur la parcelle 50a sur la commune de Meudon et une coupe de sécurité en lisière de la parcelle 68 situées sur la commune de Chaville.

Une coupe d'ouverture de chemins d'exploitation



Les forestiers ont programmé l'ouverture de chemins d'exploitation. Appelés cloisonnements, ces chemins implantés tous les 18 à 24 mètres dans les parcelles, vont permettre de canaliser le passage des engins forestiers, protégeant ainsi les sols. Après leurs ouvertures, la végétation basse (ronces, fougères...) va se développer. Ils seront réutilisés par les engins forestiers tous les 10 ans, lors des coupes de bois. Ils sont régulièrement entretenus.

Informations coupe

Parcelles	50a et 68
Surface	14,25 hectares
Type de peuplements	Châtaigniers, érables, chênes...
Date de début des travaux	Aout 2025
Durée du chantier	6 mois (en fonction des conditions météorologiques) extraction des bois comprise

Complétée par une coupe de sécurisation aux abords des chemins



Les arbres dépérissant et dangereux aux abords des chemins, des routes et des infrastructures sont coupés pour assurer la sécurité de tous.

Détails travaux

>> Sur la parcelle 50a les forestiers vont procéder à l'ouverture de chemins d'exploitation. **Appelés cloisonnements, ces chemins vont permettre de canaliser le passage des engins forestiers, protégeant ainsi les sols.** Après leurs ouvertures, la végétation basse (ronces, fougères...) va se développer. Ils seront réutilisés par les engins forestiers lors des coupes de bois. Ils sont régulièrement entretenus.

>> En lisière de la parcelle 68, des arbres dépérissant et dangereux ont été identifiés par les forestiers. **Ces derniers représentent un sérieux danger pour les usagers.** Par leur prélèvement les forestiers limitent les risques de chutes de branches et d'arbres dans la forêt.

Qui va couper le bois ?

Cette coupe sera réalisée par une entreprise de travaux forestiers mandatée par l'ONF. Un agent forestier contrôlera régulièrement l'avancé des travaux et la remise en état du site.

Pourquoi cette coupe ?

Cette coupe a lieu dans le cadre de **création de chemins de cloisonnements**. Ces chemins ont pour fonction de **canaliser le passage des engins et des bûcherons** afin de **protéger les sols forestiers**. La coupe de sécurisation quant à elle va permettre d'assurer la sécurité du public.

Après cette coupe ?

Les arbres prélevés ne seront pas remplacés sur les parcelles 50a et 68.

➤ Les chemins d'exploitation seront entretenus régulièrement afin de maintenir les accès ouverts.

Où va le bois prélevé ?

Parce qu'avec le bois tout se trie et rien ne se perd les bois font l'objet d'un tri par l'ONF.

Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

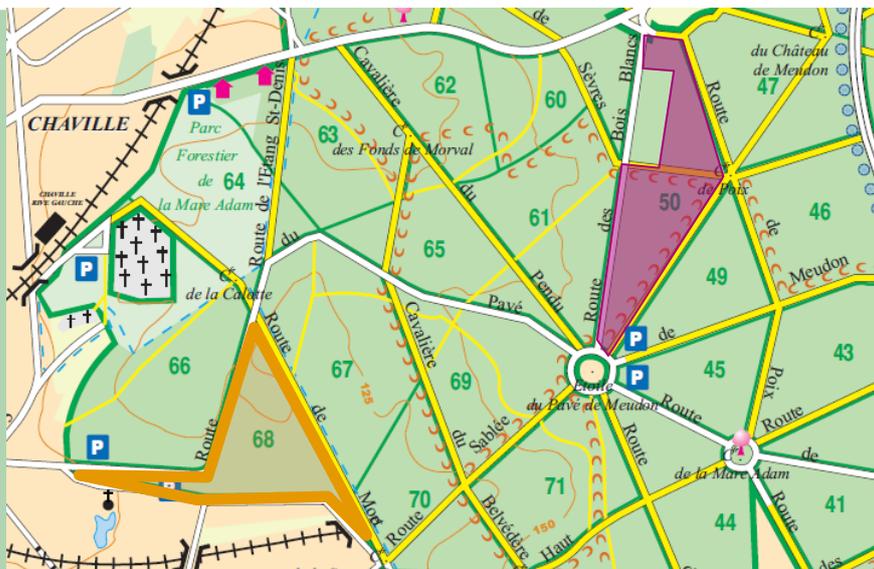
- pour les produits de qualité, en bois d'oeuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...);
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules ;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes.

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public



Plan de la coupe

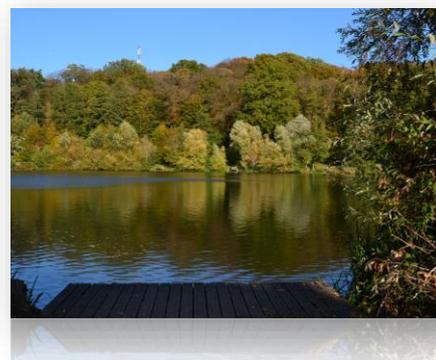
-  Coupe d'ouverture de chemins d'exploitation
-  Coupe de sécurité en lisière de parcelle



La forêt domaniale de Meudon

Grande de **1100 hectares**, située aux portes de Paris, la forêt domaniale de Meudon est un véritable poumon vert, un élément structurant parmi les espaces naturels de l'ouest parisien. Elle présente un relief escarpé et se caractérise par ses sept étangs qui lui donnent son originalité paysagère.

La forêt est aujourd'hui touchée par le dépérissement de ses peuplements de châtaigniers et de frênes notamment en lien avec des maladies accentuées par le réchauffement climatique. Les forestiers de l'ONF s'emploient à gérer cette forêt en prenant en compte son caractère péri-urbain et afin de la rendre résiliente pour les générations futures.



Une sylviculture spécifique à l'Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
Rue Francisco Ferrer
78210 Saint-Cyr-L'École

Ag.versailles@onf.fr

>> Retrouvez toutes les informations travaux en forêt domaniale de Meudon sur

ONF.fr

